

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES RÉJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

clamation : contact@mupras.com

rise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0301

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : S. OUKI BOUCHAIB

Date de naissance : 05-12-62

Adresse : 9, ALLÉ DES JAS BEAUS JOYA

CLB 132 RA 20200

Tél. : 05 22 36 62 63

Total des frais engagés : 2469,30 Dhs

Autorisation CNDP N°: AA-215 /2019 Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 20/01/2022

Nom et prénom du malade : Dr. LAOUISSI Nadia, Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 20/01/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20-12-2021		C 3	300.00	Dr. LAOUSSI Nadia Professeur en Ophtalmologie Sis à 76 Boulevard Abdellahoumen Résidence Koutoubia - Casablanca - Tél/fax: 05 22 99 46 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>PHARMACIE DAHBI</p> <p>Bloc 66, N° 13 bis C Sidi Omer Casablanca Tél : 05 22 55 76 00</p>	20/12/2021	2169,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

Professeur N. LAOUISSI

الأستاذة لعويسى . ن

Spécialiste en Ophtalmologie

Maladies et Chirurgie des Yeux

Ex Professeur à la Faculté de Médecine

et de Pharmacie de CASABLANCA

EX Attachée au CHU de Nantes (France)

Microchirurgie de l'Oeil

Strabisme - phacoemulsification

Angiographie - Laser - Lentilles de contact

Chirurgie Réfractive

Agrée en Médecine Aero spaciele

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

أستاذة جامعية بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

ملحقة سابقاً بالمستشفى الجامعي بنانت (فرنسا)

جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي - جراحة تصحيح البصر بالليزر

جراحة حول

Casablanca, le : 20-12-01

192,10 x 7

68,00

126,10 x 6

2169,30

PHARMACIE DAHBI

Bloc 66, N° 13 Bis , Sidi Othmane
Casablanca
Tél : 05 22 55 76 00

Dr. LAOUISSI NADIA
Professeur en Ophtalmologie
Sis. 76 Boulevard Koutoubia
Casablanca 10100
Téléphone : 05 22 99 46 00

76, Bd. Abdelmoumen-Résidence Koutoubia, 1^{er} Étage-Casablanca

Tél : 05 22 99 46 00 - 05 22 99 00 15

5 OUKI BOUCHAIB N° 0301

DUOTRAV® 40 µg/ml + 5 mg/ml
Collyre en solution , 2,5 ml
Boîte de 1 flacon
Sothema Bouskoura
AMM N° 591/18 DMP /21/NRQ
PPV 192.10 DH



6 118001 071340

DUOTRAV® 40 µg/ml + 5 mg/ml
Collyre en solution , 2,5 ml
Boîte de 1 flacon
Sothema Bouskoura
ANM N° 591/18 DMP /21/NRQ
PPV 192.10 DH



DUOTRAV® 40 µg/ml + 5 mg/ml
Collyre en solution , 2,5 ml
Boîte de 1 flacon
Sothema Bouskoura
AMM N° 591/18 DMP /21/NRQ
PPV 192.10 DH



6 118001 071340

DUOTRAV® 40 µg/ml + 5 mg/ml
Collyre en solution , 2,5 ml
Boîte de 1 flacon
Sothema Bouskoura
AMM N° 591/18 DMP /21/NRQ
PPV 192.10 DH



6 118001 071340

DUOTRAV® 40 µg/ml + 5 mg/ml
Collyre en solution , 2,5 ml
Boîte de 1 flacon
Sothema Bouskoura
AMM N° 591/18 DMP /21/NRQ
PPV 192.10 DH



DUOTRAV® 40 µg/ml + 5 mg/ml
Collyre en solution , 2,5 ml
Boîte de 1 flacon
Sothema Bouskoura
AMM N° 591/18 DMP /21/NRQ
PPV 192.10 DH



6 118001 071340

DICLOCED 1 mg/ml
Collyre, flacon de 10 ml - PPV : 68,00 DH



Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diour, Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

PHARMACIE DAHBI

SOURI BONCHAIR
'MUPRAS'
ICE: M 21 - 0061123
N°

Facture N° : 10 / 2021

DATE : 20-12-2021

Arrêtée la présente facture à la somme de :

«DEUX MILLE CENT SOIXANTE NEUF DHS. TRENTE CENTIÈS...»

 PHARMACIE DAHBI
Bloc 66, N° 13 Bis 2 Sidi Othmane
Casablanca
Tél : 05 22 55 76 00